

NOUVEAU CONTRAT RURAL (CoR)

Liste des pièces à fournir

- **Une délibération de la commune ou du syndicat de communes**

Elle comporte un engagement du candidat au contrat sur :

- le programme définitif et l'estimation de chaque opération ;
- le plan de financement indiquant le montant de chaque opération et les cofinancements éventuellement attendus ; si le montant total prévu excède le plafond subventionnable par contrat, l'écrêtement peut s'effectuer sur une ou plusieurs opérations, en accord avec le bénéficiaire ;
- la réalisation du contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu ;
- la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;
- la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat (pour un syndicat de communes, celle-ci pourra résulter d'un contrat de location ou bail de longue durée, d'une mise à disposition ou d'un transfert de la personne morale ou de la structure administrative propriétaire) ;
- le non commencement des travaux avant l'approbation de la subvention par le Conseil régional ;
- l'engagement de maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans ;
- l'engagement de mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département d'appartenance du bénéficiaire et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

- **Une présentation générale de la commune ou du syndicat de communes et de son projet**

- les objectifs du projet replacés dans le contexte communal ou intercommunal ;
- le cas échéant, l'arrêté préfectoral portant création du syndicat de communes maître d'ouvrage, accompagné des statuts annexés.

- **Un dossier technique et financier pour chaque opération du contrat**

- un échéancier de réalisation pour chaque opération ;
- une estimation des frais de fonctionnement et d'entretien, le cas échéant ;
- un plan de localisation de l'ensemble des opérations ;
- un dossier photographique du ou des site(s) concerné(s) ;
- pour chaque opération, une présentation technique avec objectifs et besoins qu'elle doit satisfaire, son insertion dans le paysage et l'environnement, les options choisies en termes de performance énergétique, une programmation

détaillée correspondant au niveau APS minimum avec devis quantitatifs estimés par lot et plans pour chaque opération ;

- une présentation succincte des accès et des abords, que le bénéficiaire s'engage à traiter si ceux-ci ne sont pas inscrits dans le contrat, lorsqu'une opération comporte la réalisation d'un nouvel équipement.

- **Les pièces administratives suivantes**

- En cas d'acquisitions foncières et/ou immobilières subventionnées dans le cadre du contrat, le dossier doit comporter :
 - une estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, selon le seuil en vigueur;
 - une promesse ou un acte de vente en cas d'acquisition amiable ;
 - l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique en cas d'expropriation et le jugement d'expropriation.
- La copie du courrier d'information adressé par le bénéficiaire à l'intercommunalité sur la candidature au nouveau contrat rural ;
- Le cas échéant, le bénéficiaire devra fournir la date de signature du premier contrat confié à un prestataire.
- Pour la Région, conformément à la délibération N° CR 08-16 du 18 février 2016, la lettre d'engagement du bénéficiaire stipulant l'accueil d'un stagiaire ou alternant pour une durée de deux mois minimum. A titre dérogatoire pour les contrats ruraux, les EPCI à fiscalité propres ou syndicats de communes peuvent se substituer aux communes rurales pour l'accueil de stagiaires, si ces dernières n'ont pas la capacité de le faire.

- **Un/des avis des services déconcentrés de l'Etat**

Le dossier est complété par l'avis de la Direction des Finances Publiques et, le cas échéant, par les avis que les services déconcentrés de l'Etat peuvent être amenés à donner sur les actions prévues dans le cadre du contrat (Architecte des Bâtiments de France,...).